



Coopérative Jeunesse de Services

Entreprises, collectivités,
associations et particuliers :

**CET ÉTÉ, CONFIEZ DES PRESTATIONS
AUX JEUNES DE VOTRE TERRITOIRE**

Administratif, Événementiel, Promotion, Travaux légers

Cadre légal

La Coopérative d'activités et d'emploi (CAE) héberge juridiquement la CJS. Cela garantit :

- Un exercice légal de l'activité dans le respect de la loi du travail pour mineurs.
- Une protection sociale pour les jeunes coopérants via un contrat de travail.
- Une couverture en responsabilité civile professionnelle.

La CJS est soumise aux mêmes cotisations et charges que toute entreprise.



CJS, késako ?

Une entreprise coopérative éphémère composée de 15 jeunes de 16 à 18 ans.

Éducation à l'entrepreneuriat :

- fonctionnement démocratique et gestion d'une entreprise collective,
- découverte du tissu socio-économique local,
- rémunération en fonction de l'activité développée.

Formation pratique permettant aux jeunes d'apprendre à reconnaître et développer leur potentiel.

Accompagnement d'un comité local composé d'acteurs locaux et de deux animateurs.trices.

EXEMPLES DE MISSIONS

► ADMINISTRATIF

Archivage, mise sous pli, informatique, etc.

► ÉVÈNEMENTIEL

Accueil, décoration, animation, aménagement, etc.

► PROMOTION

Réseaux sociaux, distribution de flyers, photos, etc.

► TRAVAUX LÉGERS

Nettoyage (vitres, véhicules, mobilier), désencombrement, mise en rayon, désherbage etc.

Et bien d'autres encore !

+ D'INFOS

animation.cjs@grainesdesol.fr

